

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE

SESSION 2007

E1 – EPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Cadre de l'action professionnelle

U 11

A l'aide de ses connaissances et des documents annexes, le candidat répond à l'ensemble des questions du sujet.

Avant de commencer à rédiger, vérifier le nombre de pages du sujet. Ce sujet comprend 16 pages numérotées de 1/16 à 16/16

Baccalauréat professionnel Services de Proximité et Vie Locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 0706 – SPV ST 11	Page 1 sur 16	

La municipalité de B... va mettre en œuvre un nouveau dispositif contractuel de politique de la ville pour 2006- 2007. Son objectif est de « placer le développement du lien social au cœur de l'action municipale » et de « décliner la politique de la ville ». Ce projet prévoit, notamment, des mesures en faveur des jeunes.

Un adjoint d'animation territorial est mis à disposition par la municipalité dans un centre social de la ville et intervient principalement dans le cadre :

- d'animation de groupes de jeunes
- de développement d'accueil et d'activités d'information jeunesse et d'aide à l'insertion professionnelle.

1 : La place des jeunes dans la société française actuelle. (23 points)

- 1.1 Citer six caractéristiques spécifiques (psychologiques et/ou physiologiques) des adolescents.
- 1.2 Définir la notion de valeur.
- 1.3 Relever et commenter trois comportements socio- culturels manifestés par les jeunes pour affirmer leur identité sociale.
- 1.4 Citer six facteurs sociaux ou individuels qui concourent à la marginalisation ou à l'exclusion des jeunes. Pour chaque facteur, énoncer une conséquence.

2 : La place des jeunes dans la politique de la ville. (31 points)

- 2.1. Enumérer quatre difficultés que rencontrent certains jeunes dans la ville de B., telles que les indique le projet de ville.
- 2.2 Citer et justifier les actions spécifiques, concernant la scolarité et l'insertion professionnelle, mises en place dans le cadre du projet de cohésion sociale de la ville de B. à destination des jeunes. Pour chaque action, préciser la structure correspondante et son objectif.
- 2.3 Dans le cadre du plan de cohésion sociale de cette ville, il est indiqué que les ateliers d'alphabétisation sont « soutenus » par la mairie. Citer trois formes de soutien.

Baccalauréat professionnel Services de Proximité et Vie Locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 0706 – SPV ST 11	Page 2 sur 16	

2.4 Pour présenter le CLSPD :

- Citer cinq objectifs que la circulaire du 17 juillet 2002 relative aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance fixe aux CLSPD
- Enoncer la nature juridique du texte officiel fourni. Enumérer par ordre hiérarchique les différents textes juridiques nationaux.

2.5 Indiquer à quel dispositif de politique nationale se rattachent les équipes de réussite éducative mises en place par la ville de B.

2.6 Citer l'objectif des équipes de réussite éducative.

2.7 Indiquer quatre actions des équipes de réussite éducative.

2.8 Identifier les professionnels et intervenants de ces équipes. Préciser leur mode de fonctionnement.

2.9 Citer et justifier deux avantages du partenariat.

2.10 Citer deux principes déontologiques à respecter dans le cadre de l'intervention professionnelle des équipes de réussite éducative.

2.11 Justifier l'intérêt de la mise en place d'une charte de confidentialité dans les équipes de réussite éducative.

2.12 Illustrer, en cinq lignes maximum, par un cas concret la notion de secret partagé.

3: Le positionnement professionnel. (6 points)

L'agent possède le statut de fonctionnaire territorial. Indiquer quatre droits et quatre obligations qui en découlent.

Baccalauréat professionnel Services de Proximité et Vie Locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 0706 – SPV ST 11	Page 3 sur 16	

Les valeurs des jeunes

Fiche Technique

Le 20 novembre 2003 - Notre étude réalisée pour *Radio-France* et le *CERA* (Centre d'échanges et de réflexions sur l'avenir) auprès des 15-24 ans permet de comprendre leur système de valeurs, leur rapport à la norme, leur appétence à l'engagement et leurs réactions à l'actualité. Les 15-24 ans apparaissent ainsi comme une génération homogène, pragmatique et rationnelle, qui dissimule néanmoins des lignes de clivage, notamment selon le sexe et l'origine des parents.

(...)

Les priorités des jeunes : famille, travail, amis

Interrogés sur les choses qui comptent le plus pour eux dans la vie aujourd'hui, les 15-24 ans répondent dans l'ordre : la famille (52%), trouver un métier intéressant (38%) et les amis (37%), avant le fait de se développer intellectuellement (18%), la liberté (10%), ou le fait d'avoir des responsabilités (10%).

Ces priorités varient peu en fonction de l'âge, mais diffèrent sensiblement en fonction que l'on soit fille ou garçon. C'est avec beaucoup plus d'intensité que les filles citent comme priorité la famille (59% contre 44% chez les garçons), le fait de trouver un métier intéressant (44% pour 33% chez les garçons) ; tandis que les garçons accordent plus d'importance au sport (31% contre 7% pour les filles) et à la musique (22% contre 11% chez les filles).

L'importance de la sociabilité amicale

Interrogés sur leurs loisirs préférés, les jeunes mettent à nouveau les amis en tête de la hiérarchie (52%), même si les loisirs amicaux comptent davantage pour les filles (56%), que pour les garçons (47%), et plus entre 15 et 20 ans (54%), qu'après 20 ans (47%). L'importance de cette sociabilité amicale trouve ses fondements dans le partage d'une expérience commune, plus que dans celui d'un idéal ou d'idées communes : ainsi les jeunes déclarent que ce qui les rapproche le plus de leurs amis, c'est d'abord le fait d'avoir fait ses études ensemble (43%) ou de " bien s'amuser ensemble " (41%). Le fait de " partager les mêmes idées politiques ou intellectuelles, les mêmes valeurs ", ne recueille que 19% des opinions. En revanche le sentiment d'appartenir à une même génération existe puisqu'il est cité par plus d'un tiers des jeunes comme socle de la sociabilité amicale.

Après les amis, dans la hiérarchie des loisirs, viennent le sport (38%, 50% chez les garçons et 26% chez les filles), la musique (37%), la fête (33%). A noter, que " faire des courses, acheter des vêtements ", est considéré comme un loisir à part entière, notamment pour les filles (41%)

Un idéal de vie centré sur la réussite individuelle

56% déclarent ne pas avoir d'idéal dans la vie, et notamment les garçons (61%), les moins de 20 ans (60%), ou les jeunes issus de milieux aisés (49%). Autrement dit l'idéal, c'est majoritairement de ne pas en avoir, c'est-à-dire de ne pas être enfermé dans un quelconque projet ou engagé sur une voie toute tracée.

44% expriment en revanche un idéal qui concerne avant tout la vie personnelle, qu'elle soit professionnelle (22%) ou privée (21%).

Pour autant, une génération qui n'est pas exempte de générosité, et qui est prête à se mobiliser de manière concrète

Les 15-24 ans sont fâchés avec les grandes idéologies et les organisations qui s'en réclament, ils rejettent les mots de politique, de partis politiques, et mettent en dernière position de leurs personnalités préférées, les hommes politiques. Pour autant, ils ne sont pas indifférents à la dimension collective des choses, à la condition que le collectif soit compatible avec leur subjectivité personnelle. Là encore, plusieurs signes en témoignent.

(...)

Le respect de certains interdits.

Les 15-24 ans ont fortement intégré un certain nombre de normes, tout en se construisant leurs propres tabous au premier rang duquel on trouve le racket (83% le jugent inadmissible), mais également la vente de drogue ou la prise d'ecstasy et l'irrespect sous toutes ses formes : 71% jugent inadmissible de " traiter quelqu'un, même en plaisantant, de sale Juif ou de sale Arabe ", 62% d'insulter un professeur, 60% de manquer de respect à ses parents. Notons que sur toutes ces dimensions qui stigmatisent l'intolérance, les jeunes filles sont beaucoup plus sévères que les garçons.

Baccalauréat professionnel Services de Proximité et Vie Locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 0706 - SPV ST 11	Page 4 sur 16	

En revanche, les jeunes dans des proportions non négligeables acceptent la transgression des règles ou des normes en ce qui concerne :

- le travail au noir : 59% ne le jugent pas grave,
- le fait de ne pas payer les transports en commun: 37% déclarent que ce n'est pas grave.

De la même façon, et génération du portable oblige, qui demande à réinventer toute une sociabilité et un nouveau rapport au temps, entre 40 et 50% des jeunes estiment qu'il n'est pas grave, ni d'arriver en retard à un rendez-vous, ni de ne pas débrancher son portable au cinéma ou au restaurant.

Le goût du risque

71% des 15-25 ans envisageraient de pratiquer un sport extrême, et parmi eux notamment les garçons (79%) entre 15 et 20 ans.

Par ailleurs, plus d'un quart des jeunes interrogés n'excluraient pas de participer à une rave party, ni de fumer du haschisch : sur ce dernier point, le plaisir ne vient pas de la transgression ; en effet, 39% des jeunes estiment qu'il n'est pas grave de fumer du haschisch.

Le rapport au corps : la modification de l'apparence

En écho à la fois au progrès scientifique, et notamment à celui de la bioéthique qui a avalisé l'idée de modifier le corps, et de la volonté très présente dans la société française d'afficher sa maîtrise du corps, le piercing et le tatouage sont entrés dans les mœurs des jeunes : 43% envisageraient de se faire poser un piercing, 43% également de se faire tatouer un motif indélébile sur la peau. Les jeunes filles sont plus enclines à ce genre de pratique que les garçons : 59% sont pour le piercing (contre 27% des garçons) ; 47% pour le tatouage (contre 39% chez les garçons).

(...)

Hélène VALADE

Baccalauréat professionnel Services de Proximité et Vie Locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 0706 – SPV ST 11	Page 5 sur 16	

Document 2

Extraits d'un projet de ville (site de la mairie de Bordeaux)

Le projet de cohésion sociale

- Depuis la parution en 1999 du premier projet social par la Ville de B, beaucoup de structures, d'initiatives institutionnelles et associatives se sont associées à cette démarche volontariste.

Ensemble, ils ont su innover, parfois avec audace, pour construire des réponses alternatives, prévenir les crises et les ruptures, constituer des réseaux, créer de nouveaux outils de rencontre et d'échange, soutenir des initiatives associatives et de proximité. Cette mobilisation a fait la preuve de sa pertinence et de son efficacité.

(...)

Réinvestir son rôle de citoyen dans la cité

Des correspondants de quartier

Ce concept a été imaginé après un long cheminement partenarial. Le but consiste à réaffirmer l'autorisation que doit s'accorder chacun à être citoyen en intervenant en tiers extérieur, mais actif dans des situations où les rapports normaux commencent à se dégrader dans un quartier. Douze postes ont été ouverts à titre expérimental auprès de l'association des centres d'animation de quartier de B. Leur investissement sur le terrain commence à produire des effets positifs. Cette action sera confortée et étendue à d'autres quartiers concernés par la politique de la ville.

Des médiateurs citoyens

Des bénévoles provenant d'horizons sociaux professionnels très différents se proposent d'intervenir en qualité de médiateurs dans des conflits de voisinage. Leur action est extrêmement positive et traduit un réel engagement citoyen dans un rôle sensible.

(...)

Prévenir les fragilités

Force est de constater que de nouvelles fragilités fissurent l'organisation sociale : ruptures familiales précoces ou liées à des violences intra-familiales, précarité de certains emplois et hébergements, solitude, enclavement de certaines parties du territoire urbain, conduites addictives, représentations déformées de la réalité qui engendrent la peur... De nouvelles réponses doivent être trouvées pour exercer une grande vigilance afin d'éviter la marginalisation et l'exclusion et accompagner la vie quotidienne de celles et ceux qui sont fragilisés et luttent pour conserver leur autonomie.

Renforcer la politique familiale

- Il est nécessaire d'accompagner les familles éclatées, recomposées, monoparentales. Quand elle reste possible, la relation parents/ enfants doit être préservée absolument.

Deux centres maternels : la ville, par l'intermédiaire du CCAS, souhaite les rénover et adapter sans cesse leur projet éducatif aux nouveaux besoins.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U 11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 0706 – SPV ST 11	Page 6 sur 16	

Dix centres sociaux qui maillent le territoire seront encouragés dans la mise en place d'une approche familiale de leurs publics. Les sorties familles, les points infos familles, l'accueil en garderie ou en CLSH permettent un travail de prévention de grande qualité qui doit être renforcé.

Les familles monoparentales. Une procédure d'urgence vient d'être adoptée par la ville. Elle permet de faire prendre en charge son (ses) jeune(s) enfant(s), pour rendre possible la recherche active d'un emploi ; cette procédure exceptionnelle peut s'appliquer, au moins pendant trois mois. Au terme de ce délai, une évaluation de la situation est réalisée dans la perspective d'une éventuelle prolongation. La ville assure ces différentes prises en charge dans ses propres structures multi-accueil et a passé convention avec certaines structures associatives.

Favoriser le dialogue parents/ enfants

Assurant parfois seuls l'éducation de leur(s) enfant(s) et se sentant trop souvent isolés et démunis devant les difficultés liées à leur rôle, les parents ressentent aujourd'hui avec plus d'acuité le besoin d'un soutien à la parentalité, de dialogues et d'échanges d'expériences. C'est notamment à leur intention que la ville a multiplié ces dernières années les lieux d'accueil parents/ enfants :

« **La Parentèle** » structure municipale qui fait référence, va accroître ses missions pour mieux orienter les parents dans leur recherche de mode de garde et leur apporter écoute et soutien dans leur responsabilité éducative.

L'association "Petite Enfance et Famille", à travers ses 3 structures, développe des ateliers parents/ enfants ouverts sur leurs différents quartiers.

Les **Centres Sociaux et Culturels** développent également des lieux de parole et d'échanges entre parents

Les parents au cœur des CLSH. Les centres de loisirs sans hébergement de proximité, gérés par les associations de quartier doivent permettre aux parents de s'impliquer et de prendre leurs responsabilités. L'objectif n'est plus seulement d'offrir une solution de garde mais surtout d'ouvrir l'enfant, et donc la famille, sur l'offre globale de services de son quartier, mais également de la ville, en spécialisant chaque association par pôle d'excellence partagé.

(...)

Renforcer la pratique sportive, facteur d'intégration et de cohésion

Le sport est un excellent vecteur d'épanouissement et d'insertion sociale. Outre ses évidents bienfaits pour la santé et la condition physique, il contribue à construire son identité, à développer son autonomie et à intégrer les règles de la vie sociale. Pratiquer un sport, c'est apprendre à former une équipe, progresser, apprendre les règles, s'ouvrir aux autres, respecter l'adversaire et découvrir le sens du partage et de la vie en communauté dans sa ville.

Une offre sportive : de nombreux équipements sportifs ont été rénovés et des aires sportives de proximité ont été aménagées. Des clubs fonctionnent dans toutes les disciplines et tous les quartiers. Les centres d'animation et les Maisons de quartier proposent de multiples activités.

(...)

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U 11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 0706 – SPV ST 11	Page 7 sur 16	

Lutter pour l'égalité des chances

Faire reculer l'illettrisme et l'échec scolaire

Les statistiques nationales font encore état d'un fort taux d'analphabétisme et d'illettrisme. Ne pas savoir lire et écrire complexe culturellement, isole socialement et handicape professionnellement, rendant plus difficile la participation et la citoyenneté tant recherchées.

Des cours et/ ou des ateliers collectifs d'alphabétisation notamment assurés par l'association des centres d'animation de quartier de B. et les centres sociaux, sont soutenus par la mairie.

Les accompagnateurs scolaires bénévoles : la ville a lancé un appel au bénévolat pour promouvoir l'accompagnement scolaire. Une association extérieure est mandatée pour réfléchir, à partir de la charte de l'accompagnement scolaire, à la mise en place d'un référentiel commun en la matière. Les bénévoles interviendront au sein d'associations et bénéficieront d'une formation commune et d'une régulation d'équipe par groupe constitué au niveau d'un quartier. Chacun disposera d'une valise pédagogique contenant des outils élaborés avec les différents intervenants et agréés par l'inspection d'académie.

Des équipes de réussite éducative : deux équipes seront mises en œuvre par la Ville, dans un premier temps, dans le cadre du plan de cohésion sociale. Le dispositif sera étendu ultérieurement.

Lutter contre toutes les discriminations dont souffrent les jeunes

Les discriminations (handicap, sexe, origines, âge, lieu d'habitation...) sont l'un des facteurs entravant le plus gravement la place faite aux jeunes et leur accession au monde du travail.

La mission locale agit pour défendre l'égalité des chances et l'application du droit commun avec par exemple :

- programme ESPERE : formation action avec les services publics de l'emploi qui donne lieu aujourd'hui à l'expérimentation des CV anonymes ou CV "de compétences"
- sensibilisation et information (forums "un métier pour toutes", programmes européens...)
- permanences de soutien juridique

Son action de parrainage pour l'emploi concerne actuellement 55 jeunes grâce à la collaboration de quarante "parrains bénévoles".

(...)

Vers un nouveau contrat de ville

L'évaluation du deuxième contrat de ville 2000-2006 va servir de base à la préparation d'un nouveau dispositif contractuel pour 2007-2011, en collaboration avec les partenaires des 7 quartiers qui seront concernés.

L'objectif est de décliner la politique de la ville (qui est convention territoriale conduite par la direction du développement social urbain) en projets de quartier alliant la dimension urbaine à la dimension sociale, culturelle et sportive.

(...)

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U 11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 0706 – SPV ST 11	Page 8 sur 16	

Construire des projets sociaux de territoire

- Les agents de développement local de la ville doivent croiser en permanence les différentes dimensions de cette stratégie : gestion urbaine de proximité et/ ou renouvellement urbain ; développement social et culturel ; insertion professionnelle ; tranquillité urbaine.

(...)

Assurer la tranquillité publique

Préoccupation constante des habitants, dans tous les quartiers. Cette question est régulièrement traitée avec eux et avec tous les partenaires dans les conseils locaux de prévention et de sécurité présidés par le maire ou un adjoint. Ils permettent une écoute, une analyse partagée des vrais problèmes, un débat franc avec les représentants de la police et de la justice et surtout la mise en place de plans d'actions co-produits avec tous les partenaires. En appui sur l'observatoire de la délinquance, les réponses conjuguent sécurisation des biens et des personnes, prévention de la délinquance et aide aux victimes. Plusieurs priorités ont été définies par le CLSPD et se traduisent par des groupes de travail et des actions partenariales :

- la prévention des violences sexistes et intrafamiliales
- la recherche de nouveaux modes de résolution des conflits... : de voisinage (médiation citoyenne), à l'école (formation de médiateurs- élèves), dans les quartiers (correspondants de quartier)
- la lutte contre le décrochage scolaire par la mise en place d'une cellule de veille éducative.
- La problématique des jeunes en errance, de la toxicomanie et de la prostitution.

L'enfance, la jeunesse et la ville

Le plan jeunesse sur rails

Avec près de 57 000 jeunes âgés de 0 à 22 ans, 115 écoles maternelles et élémentaires, 23 collèges, 24 lycées et lycées d'enseignement professionnel, et plus de 200 associations sportives et culturelles, B. ne pouvait faire moins que placer l'enfance et la jeunesse au cœur de la vie de la cité et des préoccupations municipales.

À l'instar du projet urbain et du projet social, la ville s'est dotée d'un plan jeunesse.

- Tous les acteurs concernés ont été invités à participer aux travaux préparatoires qui ont permis de dresser l'état des lieux de l'existant et de fixer les orientations prioritaires de l'action : les équipes enseignantes de l'éducation nationale, les associations socio- culturelles, les associations sportives, les éducateurs spécialisés, les professionnels de santé, les bénévoles, les fédérations de parents d'élèves, les administrations, les structures municipales. Au total plus de 250 partenaires se sont réunis lors de 65 rencontres- débats.
- Les jeunes eux-mêmes ont été appelés à nourrir la réflexion et sollicités à travers l'opération "Parole aux Jeunes" lancée en juin 2003. Plus de 1100 jeunes de 15 à 22 ans ont participé.

Tout pour la jeunesse

Ce plan s'articule autour de trois axes prioritaires :

- **Construire sa vie** : à l'école, par la santé, grâce à la formation et à l'orientation, au cours d'une vie étudiante facilitée.
- **S'épanouir** : par la pratique d'activités socio-culturelles et sportives adaptées (activités périscolaires, centres de loisirs, équipements sportifs) dans des lieux d'écoute et de dialogue (« La Parentèle », le pôle Junior, les maisons de quartiers et centres socio-culturels) par la

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U 11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 0706 – SPV ST 11	Page 9 sur 16	

découverte (offre culturelle, accès à la culture scientifique, ludothèque) et aussi la fête (carnaval, salons...).

- **Participer** : chacun selon ses talents (concours de jeunes musiciens, forum informatique, soutien à l'initiative, comités d'animation des centres sociaux, contribution à l'organisation d'un festival de la jeunesse, création d'entreprises grâce à la caisse sociale de développement local).

(...)

Des actions concrètes

Cette démarche, visant à promouvoir l'autonomie, l'expression des souhaits et des propositions, la prise d'initiatives et l'accès progressif aux responsabilités, se poursuivra dans les années à venir avec :

- le conseil des jeunes
- un festival de la jeunesse annuel
- la création d'une carte "Jeunes "
- un label "Impact Jeunes"
- un conseil de la vie étudiante.

Le conseil des jeunes

Avec le conseil des jeunes, participe, propose, agis !

Le conseil des jeunes de B. a été créé à la suite de l'enquête "Parole aux jeunes" que la Mairie a lancé en 2004. Il t'offre l'opportunité de t'impliquer, dans tous les domaines pour ta ville, à côté de nombreux jeunes. Il est le relais entre les jeunes habitants et la Mairie qui aide à concrétiser et à réaliser nos projets et actions

Que proposons-nous ?

Rejoindre le conseil des jeunes, c'est :

- Participer à la vie de la cité ;
- Être force de proposition et d'action auprès de la municipalité ;
- Monter des projets ;
- Echanger entre nous.

Comment ça marche ?

Des commissions thématiques

Parcours, information et communication, santé, environnement et cadre de vie, sport, culture et loisirs, engagement, initiatives et solidarité, Europe et international ... Participe à la commission de ton choix pour chercher des solutions et monter des projets.

Des forums jeunes dans les quartiers

Parce que nous avons envie d'aller à votre rencontre dans tous les quartiers, pour vous connaître, recueillir votre avis et faciliter la participation de chacun, nous organisons des forums jeunes. Chaque rencontre est organisée par un délégué et un secrétaire que nous avons désigné.

Les forums jeunes nous permettent également de promouvoir les projets et actions du conseil des jeunes.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U 11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 0706 – SPV ST 11	Page 10 sur 16	

Document 3

J.O n° 166 du 18 juillet 2002 page 12260
texte n° 8

Décrets, arrêtés, circulaires
Textes généraux
Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales

Circulaire du 17 juillet 2002 relative aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance

NOR: INTX0205744C

Paris, le 17 juillet 2002.

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, la ministre de l'outre-mer, le ministre délégué aux libertés locales et le ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine à Monsieur le préfet de police, Mesdames et Messieurs les préfets de région et de département (métropole et outre-mer), Mesdames et Messieurs les premiers présidents de cour d'appel (pour information), Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près desdites cours, Mesdames et Messieurs les présidents des tribunaux de grande instance (pour information), Mesdames et Messieurs les procureurs de la République près desdits tribunaux, Monsieur le directeur général de la police nationale, Monsieur le directeur général de la gendarmerie nationale

Référence : décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance.

Le Gouvernement a fait de la sécurité de nos concitoyens une priorité de son action. Il entend mobiliser autour d'elle tous ceux qui peuvent contribuer à améliorer la réponse globale à cette attente légitime et à cette exigence démocratique.

Depuis plusieurs années, ont été développées, au plan local, des modalités diverses d'association de ces acteurs, dans des démarches visant la prévention de la délinquance ou l'articulation des interventions de chacun ; tel est l'objet des conseils communaux de prévention de la délinquance, des contrats locaux de sécurité ou encore des conventions de coordination entre l'Etat (police ou gendarmerie) et les communes lorsqu'elles sont dotées d'une police municipale.

De même, le concept de sécurité partagée, introduit par la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité du 21 janvier 1995, nécessite d'impliquer les acteurs économiques et sociaux concernés par les questions de sécurité.

Pour autant, il est clairement apparu ces dernières années que nos concitoyens s'adressaient prioritairement à leurs maires pour exprimer leurs attentes en matière de sécurité et revendiquer une action collective plus efficace ; en parallèle, les maires se sont montrés de plus en plus désireux de voir reconnue et affirmée leur place dans l'élaboration des différentes réponses aux enjeux de sécurité, d'autant qu'ils sont, en application des articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, autorité de police municipale, sous le contrôle du préfet.

La loi du 15 novembre 2001 sur la sécurité quotidienne et la circulaire du 3 mai 2001 du ministre de l'intérieur ont fixé des orientations visant à mieux assurer l'information des élus municipaux sur les réalités de la délinquance dans leurs communes, sur les réponses et stratégies des forces de sécurité, avec le souci de mieux conjuguer les efforts de chacun au service de la sécurité.

Sur cette base, un rapprochement s'est opéré en vue du recueil des attentes et des préoccupations des élus locaux, qui pourtant ne répond qu'imparfaitement aux attentes de ces derniers.

C'est pourquoi, afin de mieux répondre à la demande exprimée par les maires, une quadruple orientation a été retenue par le Gouvernement :

- tout d'abord, accentuer la logique d'implication des élus dans l'élaboration des priorités de l'action collective pour une meilleure sécurité et dans l'organisation des stratégies des multiples acteurs concernés ;

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U 11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 0706 – SPV ST 11	Page 11 sur 16	

- dans le même esprit, assurer et améliorer l'information spontanée et régulière des maires par les services de l'Etat sur les actes de délinquance commis dans leurs communes et sur les actions mises en oeuvre ;

- simplifier le nombre et la nature des structures de concertation et de coordination qui existent aujourd'hui pour traiter de la prévention de la délinquance, de l'élaboration et du suivi des contrats locaux de sécurité, de l'échange d'informations et de la coordination des différents intervenants ;
- enfin, consolider, au niveau départemental, la mobilisation, sous l'autorité conjointe des préfets et procureurs de la République, des différents services de l'Etat qui doivent être impliqués dans la lutte contre les différentes formes de délinquance, les services de police et de gendarmerie en tout premier lieu naturellement, mais aussi les services des douanes et les services fiscaux, particulièrement utiles dans la lutte contre les différents trafics et contre l'économie souterraine.

Pour concrétiser ces objectifs, le décret visé en référence prévoit la création :

- de conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, au niveau communal ou intercommunal, appelés à se substituer notamment aux conseils communaux de prévention de la délinquance au plus tard le 1er octobre prochain ;
- de conseils départementaux de prévention appelés à se substituer aux conseils départementaux de prévention de la délinquance dans les mêmes conditions ;
- d'un conseil parisien de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- de conférences départementales de sécurité.

I. - Les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance

1. Rôle du conseil local

Son objectif premier est de répondre à la demande des maires d'être mieux impliqués dans les questions de sécurité et plus écoutés dans l'expression des attentes de leurs concitoyens comme de leurs propres préoccupations.

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) doit constituer le lieu habituel et naturel d'organisation des collaborations et coopérations qui mobilisent les acteurs de l'Etat et des collectivités territoriales (polices municipales, ALMS, travailleurs sociaux, autorités organisatrices de transports...), ceux du secteur économique (bailleurs, entreprises exploitantes de transports, commerçants...) ou encore du secteur social, qui contribuent à développer des actions de prévention par la culture, les loisirs ou le sport.

Dans un souci de simplification, il est prévu que le conseil devienne le lieu unique au sein duquel s'organisent la réflexion et l'action conduites au titre du contrat local de sécurité ou de la prévention de la délinquance, en substitution des conseils ou comités spécifiques à l'animation de ces actions (comités de suivi des contrats locaux de sécurité et conseils communaux de prévention de la délinquance).

C'est pourquoi le nouveau décret met fin à l'existence des conseils communaux de prévention de la délinquance mis en place par le décret n° 92-343 du 1er avril 1992.

De même, le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance doit dorénavant constituer l'enceinte normale d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des contrats locaux de sécurité au lieu et place des actuels comités de suivi des contrats locaux de sécurité.

La signature des contrats locaux de sécurité reste de la compétence des autorités ou responsables des institutions ou organismes parties au contrat. Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance a, en revanche, un rôle naturel de proposition, d'animation et de mise en oeuvre de ces contrats.

Le conseil sera ainsi le cadre de l'expression concertée des priorités autour desquelles doivent se mobiliser les différents acteurs, avec la définition périodique d'objectifs à atteindre et l'échange d'informations sur les conditions d'intervention de chacun pour y parvenir. Pour autant, la nature et les modalités d'engagement des moyens des services de l'Etat et des collectivités locales restent sous la responsabilité des autorités concernées.

Le conseil constitue l'instance de réflexion et d'élaboration des stratégies coordonnées de lutte contre la délinquance, au service de laquelle doivent se mobiliser les institutions et organismes publics et privés

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U 11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 0706 – SPV ST 11		Page 12 sur 16

concernés, dans le respect des prérogatives de chacun.

Il favorise l'échange d'informations concernant les attentes de la population. Il les exprime en tenant compte de la spécificité de chacun des quartiers ou des secteurs géographiques qui composent son ressort territorial.

Au titre de la prévention de la délinquance, le conseil dresse le constat des actions de prévention existantes et définit des objectifs et actions coordonnés, dont il suit l'exécution.

Il lui appartient également d'encourager les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes et la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en oeuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération, ainsi que des mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U 11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 0706 – SPV ST 11	Page 13 sur 16	

Document 4

1^{ères} Rencontres nationales de la réussite éducative le 29 juin 2006 Dossier de Presse

Présentation du programme de réussite éducative

A. Pourquoi les Rencontres de la réussite éducative?

L'objectif de ces 1^{ères} Rencontres de la réussite éducative est le partage d'expérience de l'ensemble des acteurs concernés par le programme de réussite éducative afin de définir une méthode pour la mise en place de nouveaux projets. Entre 600 et 800 acteurs débattront sur ce programme : comment constituer une équipe pluridisciplinaire pouvant répondre aux problèmes que rencontrent certains enfants et adolescents ; comment articuler le programme de réussite éducative avec des démarches, dispositifs et mesures existantes ; quelles pratiques professionnelles ce programme implique-t-il ?

Pour Jean-Louis Borloo et Catherine Vautrin, « cette rencontre s'avère indispensable pour dégager des « outils de modélisation » afin de faciliter la mise en oeuvre des projets ».

B. Le Programme de réussite éducative

Présenté en juin 2004, le Plan de Cohésion sociale consacre deux de ces programmes aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux.

Ainsi, l'objectif du programme de réussite éducative est d'accompagner depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de leur scolarité obligatoire, ces enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité.

A la différence des dispositifs généraux d'accompagnement des enfants en difficulté, le programme de réussite éducative propose une approche individuelle des problèmes de ces jeunes avec des interventions inscrites dans la durée.
(...)

1. Déclinaison du programme de réussite éducative

Le programme de réussite éducative se décline de deux façons :

Les équipes de réussite éducative :

Les équipes de réussite éducative sont des **programmes d'actions spécifiques dédiés** aux enfants et adolescents les plus fragilisés et à leur famille vivant sur les territoires classés en zones urbaines sensibles (ZUS) ou scolarisés en zone d'éducation prioritaire et en réseau d'éducation prioritaire (ZEP - REP).

Ces équipes sont portées par une structure juridique telle qu'une caisse des écoles, un groupement d'intérêt public, un établissement public local d'enseignement, un centre communal d'action sociale, qui rassemble soit au sein de son conseil d'administration, soit au sein d'un comité de pilotage (ou pour la caisse des écoles, un conseil consultatif), l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs concernés.

Les équipes de réussite éducative déclinent une programmation d'actions qui se

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U 11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 0706 – SPV ST 11	Page 14 sur 16	

déroulent **hors temps scolaire** et qui sont complémentaires de l'action de l'école. Elle doit également proposer de nouvelles interventions qui permettent d'apporter une aide personnalisée aux enfants ou adolescents et à leur famille repérés comme ayant des difficultés.

Les équipes de réussite éducative réunissent au sein d'un **réseau coordonné** des professionnels de différentes spécialités (orthophoniste, pédopsychiatre, dentistes, infirmières, assistante sociale, éducateurs spécialisés, coordinateurs...) et des intervenants du milieu associatif en mesure de réaliser des prises en charge individuelles ou collectives des enfants ou adolescents et un suivi personnalisé réalisé dans la durée.

L'équipe de réussite éducative de Courcouronnes – Quartier du Canal (Essonne)

Les grands axes du projet :

- Soutien à la parentalité : ateliers collectifs, lieu d'accueil parents/enfants, atelier de motricité, accueil psychologique.
- Soutien à la scolarité : accompagnement individuel à la scolarité, ateliers culturels et sportifs, sorties, initiations manuelles, veille éducative.
- Santé et bien-être : accueil psychologique, activités de découverte autour de la santé, actions de veille sanitaire.
- Développement personnel et valorisation de potentiels : fonction de tutorat des plus grands envers les plus jeunes, relais culturels externes, intégration des primo-arrivants.

Les instances de pilotage :

La commune de Courcouronnes a choisi le GIP du contrat de ville intercommunal comme structure porteuse du dispositif de réussite éducative. Un chef de projet « réussite éducative » assure la coordination du programme.

Les publics concernés :

30 enfants de 2 à 6 ans, 100 enfants de 6 à 11 ans, 30 adolescents et 40 familles.

Organisation :

L'équipe pluridisciplinaire de soutien est composée de la veille éducative (7 personnes), d'un animateur, d'un psychologue, des directeurs des écoles, des professionnels et personnes qualifiées des associations. L'équipe est chargée de mettre en place les actions inscrites dans le parcours personnalisé. Elle se réunit une fois par mois pour un suivi individualisé des jeunes pris en charge par le dispositif.

Modalités d'identification :

L'identification s'effectue à partir de la mise en place d'une cellule de repérage, fondé sur la cellule de veille éducative, composée des personnels de l'éducation nationale, des travailleurs sociaux, des associations et des éducateurs spécialisés. Le repérage s'appuie sur des indicateurs établis à partir de constats suivants : comportement, absentéisme, retards scolaires, relation aux familles.

Modalités d'intervention :

Un psychologue assure avec le coordinateur le premier entretien de l'enfant et de sa famille. Un parcours personnalisé est proposé à partir du second entretien. Le recours à différents professionnels se fait au cas par cas, selon les besoins identifiés chez l'enfant ou le jeune suivi, en complément des actions proposées.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U 11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 0706 – SPV ST 11		Page 15 sur 16

Les points clés de la réussite éducative

La DIV a fait évaluer la mise en oeuvre du programme un an après son lancement :
zoom sur les principaux constats

(....)

La place des parents

Les parents occupent, et c'est une nouveauté par rapport aux dispositifs existants, une double place dans le programme de réussite éducative. Ils sont tout d'abord partenaires : aucune prise en charge par l'équipe pluridisciplinaire ne peut être réalisée sans leur accord et sans qu'ils soient associés au projet. Ils sont par ailleurs destinataires d'actions et d'aides, y compris financières, visant la famille en tant que telle.

Ce double positionnement des parents n'est pas sans conséquence sur les modes de relations que les sites s'efforcent de construire avec eux. A l'autorisation formelle et écrite des parents, quelques sites ont ainsi préféré une adhésion plus pragmatique qui consiste à faire entrer les parents eux-mêmes dans un parcours éducatif.

D'autres sites ne formalisent pas l'accord parental par écrit mais s'assurent de la « loyauté » du prescripteur envers la famille et de l'adhésion familiale au processus d'aide. Il est nécessaire d'établir des procédures précises qui garantissent les libertés individuelles.

(...)

une nécessité

Garder confidentielles les informations échangées au sein du réseau de partenaires est une impérieuse nécessité. Aussi la charte de confidentialité est-elle l'une des premières étapes de la mise en oeuvre d'un programme de réussite éducative. Les chartes les plus précises font explicitement référence aux droits de l'homme et de l'enfant. Elles mettent en place la notion de « secret partagé » qui prévoit notamment qu'une information confidentielle peut être échangée à condition qu'elle soit utile à la compréhension de la situation et qu'elle permette d'envisager une solution.